N° 200. Lundi 22 et Mardi 23 Août 1842. 13me Année.

JOURNAL DE LA HAYE.

L'ABONNEMENT.

	La Haye.	Provinces.
Pour un an.	26 fl.	30 fl.
6 mois.	14 »	16 »
3 mois	7 »	8 »

BUREAUX A LA HAYE. *Petit Marché-aux-Herbes*, N° 370.

PRIX DES INSERTIONS.
Les 5 premières lignes 1 fl. 50, timbre compris et 10 cts. par ligne en-sus.

La Haye, 22 Août.

S. M., par arrêté du 20 de ce mois, a nommé secrétaire-général du département de la guerre M. F. A. van Rappard, actuellement chef de la division du secrétariat près de ce département. Cette dernière place a été supprimée par le même arrêté royal et les attributions en sont confiées au nouveau secrétaire-général.

Par arrêté royal du 20 de ce mois, M. le général-major K. Nepveu, adjudant extraordinaire de S. M., a été autorisé à accepter et à porter les insignes de grand officier de la Légion-d'Honneur dont il a été décoré par S. M. le roi des Français.

Il a plu à S. M., par arrêté du 17 de ce mois :

1° De diviser la province d'Utrecht en cinq districts scolaires au lieu de quatre qu'elle a comptés jusqu'à présent;

2° De confirmer dans leurs fonctions d'inspecteurs les membres suivans de la commission provinciale de l'instruction publique à savoir :

Pour le 1er district M. H. Arntzenius ;
» » 2e » » W. J. van Hoytema ;
» » 3e » » H. G. Schluiter ;
» » 4e » » A. van Goudoever ;

3° De nommer membre de ladite commission et inspecteur du 5e district scolaire de la province d'Utrecht M. J. G. Bosch van Drakestein, substitut du parquet du tribunal d'arrondissement d'Amersfoort.

S. M., par arrêté du 18 de ce mois, a nommé secrétaires des Chambres de Commerce à Nymègue et à Tiel MM. S. M. S. de Ranitz, et W. F. C. van Lith de Jeude.

S. Exc. M. le comte Senff de Pilsach, envoyé extraordinaire et ministre plénipotentiaire de S. M. l'empereur d'Autriche près de notre cour, quitte aujourd'hui la résidence pour se rendre à Johannisberg, auprès de S. Exc. le prince de Metternich. Son absence ne sera que de quelques jours.

M. J. O. Hellsten a obtenu démission honorable de ses fonctions de consul des Pays-Bas à Stockholm.

M. J. H. van der Kuhlen a été reconnu et admis en qualité de consul du grand-duché de Bade à Rotterdam.

Ces jours derniers, on a installé à Amersfoort la nouvelle Chambre de Commerce. MM. M. Lagerwey, et C. Craandyk ont été nommés respectivement président et vice-président de cette Chambre.

On apprend du Helder, que le 15 septembre prochain, appareillera de cette rade la corvette royale *Juno*, commandée par le capitaine Moll, qui transportera à Surinam le nouveau gouverneur-général de nos Indes-Occidentales M. B. Elias. Le pyroscaphe de la marine royale *Etna*, commandé par le lieutenant de 1re classe Baars, mettra à la voile de ladite rade, le même jour, pour aller remplacer dans les parages de Surinam le *Curaçao*, récemment revenu dans la mère patrie.

On mande d'Utrecht que, dans la nuit du 20 au 21 de ce mois, un violent incendie a détruit en partie l'auberge du nommé Kobus, à Driebergen. L'arrière corps de logis, les étables et les écuries sont devenus la proie des flammes, qui ont consumé aussi 8 voitures et 7 chevaux. On n'avait pas encore d'autres détails.

On mande de Delft que M. J. E. Droinet s'occupe d'établir dans cette ville une fabrique de gaz portatif. La régence locale a pris des mesures pour favoriser cette nouvelle entreprise, et l'on assure que l'Académie pour les ingénieurs civils, etc., adoptera ce mode d'éclairage. (*Avondblad* d'Utrecht.)

DORDRECHT, 19 août. On apprend avec la plus vive satisfaction que le président de la Société de Commerce M. Van der Houven, sur les instances du gouvernement et des commissaires de la Société, s'est décidé à rester jusqu'au 31 décembre 1843 à la tête de cette importante institution.

(*Dordrechtsche Courant.*)

La représentation qui a eu lieu samedi dernier à notre Théâtre-Royal-Français, de deux charmantes nouveautés *les Mémoires du Diable* et *le Panier fleuri* a été des plus satisfaisantes et il est à regretter que le public, éloigné sans doute par le peu d'attraction qu'il éprouve pour toute représentation qui ne lui reproduit pas une œuvre lyrique de quelques-uns des grands maîtres, ne s'y soit pas porté en foule. Le succès de ces deux ouvrages n'en eût été que plus complet, que mieux constaté.

Nous devons les plus grand éloges à M. Fleury pour la manière dont il s'est acquitté du rôle de *Robin* dans *les Mémoires du Diable*, et le vrai talent de comédien dont il a fait preuve maintiendra long-temps au répertoire ce charmant ouvrage que tout le monde voudra voir. Les vifs applaudissemens qu'il a obtenus pendant tout le cours de la représentation lui étaient bien légitiment acquis et son succès a été des plus complets. Nous ne pouvons oublier M. Bernard, qui, par l'expression de son jeu si franc, de sa pantomime si pathétique, a vivement impressionné les spectateurs, et les applaudissemens du public ne lui ont pas manqué. Une seule remarque serait peut-être à faire, c'est l'ensemble qui a manqué à cette première représentation par la négligence de quelques artistes qui ne savaient pas parfaitement leurs rôles.

Le Panier fleuri est un opéra en un acte, fort gai, fort amusant, parfaitement bien joué par M. Léon-Fleury et par Mlle Dorsan qui y a été charmante de grace, de finesse et de malice. Cet opéra comique a été vivement applaudi, grâce au mérite des artistes.

EXTRAIT DE L'EXPOSÉ *de situation de la Nord-Hollande, fait par la députation permanente à l'assemblée des Etats de cette province, dans leur dernière session ordinaire.*

(*Suite et fin.* — Voir nos numéros 197, 198 et celui d'hier.)

ÉTABLISSEMENS DE CHARITÉ ET DE BIENFAISANCE. — La situation des établissemens de bienfaisance et de charité ne s'est pas améliorée depuis la dernière session des Etats de la province et, dans plusieurs communes, le chiffre du paupérisme s'est considérablement augmenté. Mais il n'y a que des éloges à donner aux administrations, qui toutes se sont acquittées de leur tâche avec un zèle digne de tout éloge.

Il y a dans les villes et les communes de la province, Amsterdam non compris, 424 administrations de bienfaisance, faisant des distribntions à domicile, qui ont fourni leurs statistiques à ce sujet. Pendant toute l'année 1840, ces administrations ont secouru à domicile 10,744 indigens et soulagé temporairement 15,522 autres, ce qui a donné lieu à une dépense de 362,970 fl. 75 c., et à une moyenne de 13 fl. 47½ par individu. Les revenus et ressources particulières de ces établissemens se sont élevés à 197,970 fl. 96 c. Les collectes et les dons ont produit 136,710 fl. 01 c. Les subsides qui leur ont été accordés par les caisses communales se sont élevés à 94,349 fl. 25 c. L'entretien des bâtimens et les frais d'administration ont coûté une somme de 54,381 fl. 31 c. Le total des revenus de ces administrations s'est élevé à . . . . fl. 485,485 83
Celui des dépenses à 467,628 85

Il y a donc eu un excédant de . . . . . . fl. 17,856 98

Pendant la même année, dans 77 hospices, ceux d'Amsterdam non compris, on a soigné 2426 vieillards des deux sexes, ce qui a coûté 171,154 fl. 26 ½ cs. ou 70 florins par individu. Les revenus spéciaux de ces établissemens ont été de 136,981 fl. 18 cs.; les collectes et les dons de 35,345 fl. 52 cs. et les subsides communaux de 71,381 fl. 71 cs. Le total des revenus s'est élevé à. . . . . 305,841 fl. 94 cs.
Celui des dépenses à. . . . . 248,731 » 16 »

Il y a donc eu un excédant de. . . . . . 57,110 fl. 78 cs.

Dans 6 hôpitaux, ceux d'Amsterdam non compris, on a traité 409 malades, ce qui a coûté 25,661 fl. 30 cs. ou une moyenne de 62 fl. 72 cs. par tête. Les revenus de ces hôpitaux se sont élevés à 22,353 fl. 69 cs. et les subsides communaux à 15,579 fl.

Le total de leurs revenus s'est élevé à. . . . 42,544 fl. 63 cs.
Celui de leurs dépenses à. . . . . 42,557 » 57½ ».

Il y a eu, donc, un léger déficit de. . . . . 12 fl. 94½ c.

En 1840, on a donné l'enseignement *gratis*, dans 24 écoles de charité, à 3,894 enfans, ce qui a coûté aux communes une somme de 18,504 fl. 34 c. En outre, dans 189 écoles particulières on a donné gratis l'enseignement à 5,098 enfans, ce qui a coûté aux communes 10,717 fl. 08 cs. 23 tontines ont secouru en 1840, 276 personnes et ont payé de ce chef 7,284 fl. 03 ½ cs. Dans 16 villes et communes 18 Sociétés particulières de Bienfaisance ont fait des distributions d'alimens et de combustibles pendant l'hiver. Ces Sociétés ont compté 2,492 actionnaires. Elles ont distribué 371,125 portions de soupe économique ou d'alimens chauds. Le total de la dépense de ce chef s'est élevé à 19,743 fl. 11 ½ cs. dans laquelle somme les caisses communales ont contribué pour 5,398 fl. 05 cs. Dans 20 villes et communes 51 tontines pour les malades et pour les funerailles ont dépensé en faveur de 1,933 actionnaires 2,649 fl. 07 cs. pour les malades, 29,371 fl. 97 cs. pour enterremens et 2,784 fl. 11 cs. pour médicamens. Les 10 Sociétés de Maternité existantes, celles d'Amsterdam non comprises, ont procuré des secours à 480 femmes en couches; ces secours ont coûté 5,344 fl. 90 ½ cs. En 1840, il y avait dans la province 11 caisses d'épargnes qui ont encaissé 51,783 fl. 79 ½ cs.; elles comptaient 1,411 actionnaires.

En 1841, les établissemens de charité ont été dotés de legs assez considérables. Ces legs se sont élevés en total, sans compter les dotations de l'Institut des aveugles à Amsterdam et de deux établissemens de bienfaisance dans la même ville dont on ne désigne pas le chiffre, à la somme de 50,000 florins environ.

FEUILLETON.

SOUVENIRS DE L'EMPIRE.

Naissance du Roi de Rome à la Malmaison.

De tous les récits de M. le comte Fabre de l'Aude, un des plus intéressans est, sans contredit, celui qui a trait à la naissance du fils de l'empereur. Le voici tel que nous l'avons recueilli de la bouche de l'honorable narrateur :

Plus d'une fois déjà, nous dit-il un jour, je vous ai parlé de Joséphine, je veux épuiser tout ce que j'ai à vous raconter à son sujet avant de passer à d'autres événemens.

Napoléon répondit au chirurgien Dubois, qui semblait lui donner à choisir entre Marie-Louise et le roi de Rome, au moment de la délivrance de l'impératrice : « Ne pensez qu'à la mère, et traitez l'impératrice comme une bourgeoise de la rue St.-Denis. »

Ces paroles ont été conservées par l'histoire; elles étonnèrent tout le monde lorsqu'elles furent prononcées. Chacun en chercha le motif et chacun les interpréta à sa manière. La plupart croyaient voir dans cette manifestation d'intérêt pour Marie-Louise une preuve de la tendre affection de l'Empereur pour sa seconde épouse, au péril même de son enfant. D'autres prétendaient au contraire qu'il était trop évident que Napoléon n'avait formé ce second mariage que pour avoir un héritier, et qu'il devait plus tenir à la vie du fils qu'à celle de la mère. Pour moi, j'avoue que je suis indécis entre ces deux opinions et j'aurais eu de la peine à adopter plutôt l'une que l'autre, si le motif de ces paroles ne m'eût été expliqué le même jour à la Malmaison. Voici comment les choses se passèrent :

Depuis son divorce, l'empereur avait tenu une conduite parfaite envers Joséphine. Dès le principe, toutes les personnes de la cour avaient oublié le chemin de la Malmaison, et craignant de déplaire à la nouvelle impératrice et peut-être à Napoléon lui-même, ne pensaient pas à aller visiter la pauvre exilée. Blessé de cette conduite, l'Empereur intima à ceux qui l'approchaient une manière d'ordre de remplir ce devoir en leur disant tout haut : « Eh bien! monsieur, êtes-vous allé présenter vos hommages à l'impératrice Joséphine? » Cet ordre fut compris sur-le-champ, et autant la route de la Malmaison avait été déserte, autant elle fut fréquentée par les équipages des grands seigneurs de cette époque. L'empereur lui-même donna l'exemple. Souvent dans une voiture bourgeoise et sans autre suite qu'un aide-de-camp, il se rendait auprès de Joséphine et y passait quelques instans qu'il dérobait au travail.

Ces visites faisaient le bonheur de Joséphine, qui ne consentait à recevoir du monde dans sa retraite que pour se conformer aux désirs de son ancien époux. Quand il était longt-emps sans venir, elle comptait les jours et les heures avec amertume. Elle s'informait de tout ce qui le concernait, de ce qu'il faisait, et cherchait à deviner les motifs d'une absence qui l'accablait de tristesse; en un mot, comme par le passé, elle ne vivait qu'en Bonaparte.

Quant à moi, je n'avais pas cru devoir attendre les ordres de l'empereur pour me rendre à la Malmaison, et j'y allais régulièrement une fois par semaine. Napoléon m'en savait bon gré, comme on le pense bien, d'après ce que je viens de dire, et sans doute pour être certain que je continuerais mes visites, il ne m'abordait aux Tuileries, qu'en me disant ces mots. « Qu'y a-t-il de nouveau à la Malmaison? » Je lui rendais compte alors de mes entretiens avec Joséphine, en lui cachant toutefois des choses que je croyais devoir lui taire dans l'intérêt de tous. Il m'écoutait avec beaucoup d'attention; il était rare que ces conversations, quelque courtes qu'elles fussent, n'excitassent pas en lui une vague tristesse, et le résultat de tout cela, à ce que j'apprenais par Joséphine, qui me racontait toutes ses entrevues avec lui, était que l'empereur, d'une manière aussi adroite que délicate, parvenait à la calmer sur ses sujets d'inquiétude.

Malgré le courage apparent qu'elle avait montré au moment où elle consentit au divorce, Joséphine avait éprouvé peu de joies après tous les tourmens de cette cruelle séparation. Dans les premiers momens, elle ne pouvait se faire à cette idée. Elle voulait retourner à Paris, aller au Tuileries, et il fallait toutes les sages représentations des personnes qui l'entouraient pour l'empêcher d'exécuter ce projet. La première visite de Napoléon parvint à la calmer, mais lorsqu'elle apprit la *surprise de Courcelles* (1), que des *gens officieux* se plurent à lui raconter, ses chagrins et ses larmes redoublèrent. Joséphine était jalouse. Ce mal, qui avait atteint Bonaparte et qui le poursuivait jusqu'au fond de l'Egypte, dévorait Joséphine et devenait d'autant plus impitoyable pour elle que l'âge se faisait sentir, et que d'ailleurs elle était sans espoir de jamais ramener son époux.

(1) Napoléon sortit furtivement du palais, accompagné du roi de Naples, dans une simple calèche sans livrée. Vêtu de la redingotte grise de Wagram, il se plaça en embuscade, à cause de la pluie, sous le petit porche d'une église au-delà de Soissons, dans le village de Courcelles : l'impératrice devait y relayer. Aussitôt qu'elle arriva, il monta brusquement dans la voiture, et le lendemain il fit servir le déjeûner auprès du lit de l'impératrice. Ce fut ainsi que se passa l'*entrevue de Compiègne* que l'on appèle la *surprise de Courcelles*. »

(Norvins, *Histoire de Napoléon*, tome III, page 316).

Par un de ces caprices de femme, que l'on comprendra facilement, elle voulut absolument se procurer le portrait de Marie-Louise. Elle s'en fit faire une copie en miniature, qu'elle portait sans cesse sur elle. Elle s'informait des moindres détails de cette princesse, de ses manières, de son langage, de sa toilette, et chaque chose qu'elle apprenait était pour elle un nouveau sujet de larmes. Un jour je la trouvai dans l'état le plus affligeant. On lui avait répété ces mots que Marie-Louise, dans son langage demi allemand demi français, disait habituellement à l'empereur, dans l'intimité : *Napoléon qu'est ce que veux-tu?* Elle en était indignée. « Bonaparte m'avait juré, me disait-elle, qu'après moi il ne donnerait à aucune autre femme le droit de le tutoyer. C'est un sacrilége. La seule chose qui pouvait me faire supposer ce cruel divorce, c'est l'idée que cette femme ne serait que l'impératrice et non l'épouse ou l'amie, et cela me prouve qu'elle a remplacé Joséphine auprès de lui. » A tout cela, je ne connaissais qu'un seul remède : c'était d'agir près de l'empereur, de manière à ce qu'il allât faire une visite à la Malmaison. Là, ils avaient des explications très-vives; mais Napoléon semblait comprendre tous les tourmens de cette épouse délaissée, et trouvait toujours des paroles consolantes qui ramenaient le repos dans son cœur. Enfin une résignation douloureuse sembla s'emparer de Joséphine, et elle paraissait plus calme, lorsque, vers le milieu du mois de mars, je fus faire une visite à la Malmaison.

L'événement qui à cette époque préoccupait la France entière était la grossesse de Marie-Louise. Cette grossesse avait été pénible et le terme de sa délivrance était passé. L'empereur inquiet et toujours rêveur depuis quelque temps entourait son épouse de soins et d'attentions. Quelques nouvelles sinistres sur les dangers des couches de l'Impératrice avaient transpiré aux Tuileries, on se les était répétées tout bas, mais on n'osait y croire encore, d'ailleurs, comme en toutes choses, ces bruits de cour accrédités la veille étaient démentis le lendemain. Occupé d'affaires graves au Sénat et au sceau des titres (1), j'avais été forcé d'interrompre mes visites habituelles à la Malmaison, et depuis long-temps je ne m'étais pas trouvé seul avec Joséphine; aussitôt qu'elle m'aperçut elle renvoya tout le monde pour rester seule avec moi. Je vis alors que j'allais être accablé de questions, et je me préparai à répondre de manière à ne pas affliger cette excellente femme. Elle débuta par me demander pourquoi j'étais resté si long-temps sans venir la voir. Je m'excusai, et tout d'abord ce que j'avais prévu arriva, elle me parla de la cour, de quelques personnes auxquelles elle s'intéressait, et me dit, avec un ton qu'elle cherchait à rendre naturel : « L'impératrice Marie-Louise a passé une nuit très-agitée, m'a-t-on dit. On a craint un accident que

(1) Le comte de Fabre était procureur-général impérial au sceau des titres.

Commerce et navigation. — En général, on a signalé un découragement dans le commerce, résultant de la réduction forcée des opérations de la Société de Commerce, ce qui a occasioné une stagnation temporaire dans les affaires et influé défavorablement sur l'industrie en général.

Il y a eu dans différens ports de la Nord-Hollande en 1841 un mouvement de navigation de 2,687 arrivages et de 2,549 appareillages, qui ne diffère guère de celui de 1840. Quant au port d'Amsterdam cette différence est plus marquante, comme on le verra par le relevé suivant :

Arrivages en 1840.	2,162.
» » 1841.	2,017.
Moins en 1841. . . .	145.

Appareillages en 1840.	2,258.
» » 1841.	2,073.
Moins en 1841. . . .	185.

En 1841, il y a eu pour la navigation aux grandes Indes onze arrivages de plus qu'en 1840, mais par contre 20 appareillages de moins, ce qui résulte de la réduction des affaires de la Société de commerce. Il y a eu 36 arrivages de moins des Etats-Unis, mais par contre une importation extraordinaire de sucre et de tabac du Brésil, qui a employé 22 navires de plus qu'en 1840. La navigation des ports russes et du littoral de la Baltique a de nouveau subi une diminution sensible.

Des 107 navires arrivés de Java 98 en étaient affrétés par la Société de Commerce. La navigation particulière n'a donc pas été bien importante. Le commerce avec la côte de Guinée a reçu quelque extension, la Société de Commerce a armé 3 bords de plus qu'en 1840. Parmi les principaux articles de commerce qui ont éprouvé le plus de développement, il faut citer une exportation considérable de sucre raffiné pour le Levant et les ports de la méditerrannée. Voici une relevé comparatif pour 1840 et 1841 des principaux articles d'importation : café en 1841, 569,786 balles, donc 34,500 de plus qu'en 1840; sucre 62 millions de livres, 12 millions de livres de plus qu'en 1840; tabac 10,168 barils, 1,948 de moins qu'en 1840, coton 13,098 balles, 5,392 de moins qu'en 1840; cuirs 134,355 pièces, 8,095 de moins qu'en 1840; thé 3,470 $\frac{1}{4}$ caisses, 12,130 $\frac{1}{4}$ moins qu'en 1840. Il a été apporté en 1841, 10,600 lasts de linette, ce qui constitue une augmentation des plus marquantes. Le commerce des grains et des graines a été très-animé par suite d'une hausse considérable des prix à l'étranger. Le commerce d'exportation rhénane s'est élevé à 984,896 quintaux, dans lequel chiffre sont comprises les marchandises transportées par les pyroscaphes de la Société du Rhin et de l'Yssel. Cette exportation est restée de 45,000 quintaux au-dessous de 1840, diminution qui a principalement frappé sur les huiles, les graines et le sucre en pain. Mais il y a eu compensation sur d'autres articles, de manière qu'on peut dire que le commerce rhénan a été assez favorable en 1841.

Industrie. fabriques. L'industrie n'a pas prospéré depuis la dernière session des Etats de la province. 11 navires du commerce ont été lancés à Amsterdam et 9 ailleurs pour le commerce de cette ville. Il n'y a actuellement sur chantier que 4 navires au long cours, mais la construction des koffs a considérablement augmenté.

Les trois grandes fabriques de Harlem ont subi l'influence de la diminution des commandes de la Société de Commerce; par suite de cet état de choses, la fabrique dite *le Phœnix* a été obligée de reduire le salaire de ses ouvriers et dans les deux autres fabriques on a diminué le nombre des ouvriers. Dans les trois fabriques, il y avait encore 1223 ouvriers, ainsi 56 de moins qu'en 1840. Dans la capitale, la fabrique de fer de MM. Sevenbergeu et de Lannoy a dû liquider et cesser ses affaires et il en a été de même de la tonnellerie à la mécanique. Mais les fabriques de MM. van Vlissingen et Dixon ont poussé avec vigueur leurs travaux. Les diamantaires ont fait d'assez bonnes affaires. Les nombreuses raffineries de sucre de la capitale continuent à donner de l'animation à un grand nombre de branches industrielles, mais elles ne font pas de brillantes affaires parce qu'elles travaillent encore d'après les anciens systèmes.

Les moulins à huile dans quelques localités de la province ont donné d'assez bons résultats, par suite de l'augmentation du prix de l'article et d'une exportation assez forte de tourteaux pour l'Angleterre. Les fabriques de papier du *Zaankant* continuent à languir; il en est de même des distilleries de Weesp qui exportent aux Etats-Unis, et qui ont ressenti le contre-coup de la crise financière dans cette contrée américaine. Les rapports sur quelques autres fabriques sont favorables, entr'autres, pour la filature de coton de Beverwyk, la fabrique de gomme élastique et la fabrique de rubannerie à Harlem, la corderie de MM. Gallis et Cie. à Hoorn, et la fabrique d'amidon à Oostzaan. Plusieurs concessions pour le placement de machines à vapeur ont été accordées, entr'autres, une à MM. de Bruyn et fils pour des machines à haute pression.

Agriculture. — Cette importante branche de notre bien être, n'a pas donné généralement des résultats favorables en 1841 par suite du mauvais été de cette année.

En 1841, on a présenté aux poids publics les quantités suivantes de fromage :

A Alkmaar. . . .	4,464,290	livres des Pays-Bas.
» Hoorn.	2,500,906	» » »
» Purmerend . .	1,192,582	» » »
» Enkhuizen . .	601,835	» » »
» Edam.	478,765	» » »
» Monnikendam	350,129	» » »
Total. .	9,588,507	» » »

Les prix ont varié de *f* 45 à *f* 48 pour la grande sorte et de *f* 40 à *f* 41 pour la petite.

L'épizootie a fait éprouver de grandes pertes aux éleveurs; la tonte des moutons n'a pas été productive et les haras aussi n'ont pas donné des résultats satisfaisans.

Suivant les rôles du fonds de l'agriculture pour 1841 et 1842, il y avait dans la province

	Bêtes à cornes		Chevaux		Moutons.
	au-dess. de 2 ans.	au-dessous id.	au-dess. de 2a.	au-dessous id.	
pr. 1841	93,457	33,167	15,160	1548	134,440
» 1842	91,285	31,488	14,540	1575	109,935

Pendant 1841, l'épizootie a emporté 1067 vaches, 96 génisses, 33 veaux, 7 taureaux ensemble 1023 têtes de bétail, pour lesquelles il a été accordé des indemnités sur les fonds de l'agriculture. 37 chevaux atteints de à la morve ont été abattus.

Pêches. — Les rapports sur la situation de la grande pêche sont plus satisfaisans que ceux de la dernière session, et ils seraient plus favorables encore si le débit de notre poisson n'était pas entravé en pays étranger. Les ports de la province ont armé, en 1842, pour la grande pêche ou la pêche du hareng, 19 flibots, à savoir : Enkuizen, 6; Ryp, 6; Amsterdam, 7. La pêche des huîtres n'a pas été abondante, mais il y a eu compensation par l'élévation des prix de l'article. La pêche de l'anchois a été presque nulle. On s'occupe d'un réglement de police pour la pêche du Zuiderzee, où il paraît qu'on fait usage de seines nuisibles à l'abondance ou à l'accroissement des bans poissonniers.

Faits Divers.

On annonce de Vienne que la section de Prérau à Leipnik, de la grande ligne du chemin de fer du Nord, a été ouverte à la circulation, le 12 août.

— On écrit de Francfort, sous la date du 15 de ce mois :

« Voici ce qu'on lit dans le *Mechanics Magazine* concernant le *gaz-solaire*, dont on a fait ici depuis peu un si heureux essai.

» Le mode d'éclairage inventé par M. Gaudin, qui tout récemment en a fait des essais à Paris, est un perfectionnement de l'invention Drummond. Celui-ci fait passer un fluide de gaz hydrogène à l'esprit de vin par de la chaux vive. Gaudin emploie un gaz hydrogène plus éthéré qu'il fait passer par de l'esprit de térébenthine enflammé. La lumière de Drummond est quinze cent fois plus vive que celle du gaz ordinaire; celle de Gaudin est égale à celle du soleil, ou trente mille fois plus forte que l'éclairage produit par le gaz et par conséquent vingt fois plus vive que la lumière du système Drummond. L'appareil de M. Gaudin est vraiment remarquable. Il propose de placer sur l'île du Pont-Neuf, au milieu de la Seine et ainsi au centre de Paris, un fanal de cinq cents pieds de hauteur, qui projèterait une lumière proportionnée à l'obscurité des nuits. De cette manière, il ferait constamment jour à Paris, car après que le soleil aurait disparu de l'horizon, celui du Pont-Neuf le remplacerait aussitôt. »

EXTÉRIEUR.

TURQUIE. — Alexandrie, 26 juillet. Méhémet Ali qui se trouve toujours ici, a le projet d'envoyer en Europe, un des Arabes qui ont fait leurs études à Paris, afin d'apprendre la construction des machines à vapeur et de se perfectionner dans d'autres branches d'industrie. Cet Arabe, nommé Mozor, est ici très-aimé des Européens. Il se rendra sous peu en Allemagne, quoiqu'il ne sache pas la langue allemande.

On a reçu ici de Kartoun, la nouvelle officielle que le cons[ul] de Belgique, M. Blondel, a été mis en liberté par les tribus qui l'avaient fait prisonnier et qu'il est déjà arrivé dans ladite vill[e].

(*Gaz. Univ. de Leipsig.*)

D'après des correspondances d'Alep, les troubles d'Orfa so[nt] apaisés. Le Pacha a terminé l'affaire véritablement à la tu[r]que. Par suite de plusieurs invitations faites pour venir re[ce]voir des distinctions que leur conférait le Sultan, les six ch[efs] d'Orfa se sont présentés. On les a très-poliment conduits [en] prison, en leur laissant le choix, ou de se faire mettre un pe[tit] cordon de soie autour du cou, ou bien de se soumettre a[vec] beaucoup d'humilité.

M. Georges-Samuel de Rothschild se trouvait à Alep; [en] route il avait été attaqué par 80 Bédouins, qu'il avait mis en dé[]route avec perte de deux chevaux.

La peste avait éclaté à Aintab. On y avait aussitôt envoyé [un] médecin d'Alep.

(*Gaz. Univ.* d'Augsb.)

RUSSIE. — St. Pétersbourg, 11 août. La *Gazette du Sé[nat]* qui a paru avant-hier, contient un oukase de S. M. l'emper[eur] du 23 juin-6 juillet, adressé au Sénat-dirigeant, et dont voi[ci la] traduction :

« Ayant sanctionné, d'après l'avis du comité spécial insti[tué] par nous à cet effet, le projet de construire un pont perman[ent] sur la Néva, et prenant en considération l'impossibilité de co[u]vrir, au moyen des revenus ordinaires de cette capitale, les fr[ais] considérables d'une pareille construction, nous avons jugé n[é]cessaire de faire emprunter aux établissemens de crédit la so[m]me requise pour cet objet, et conformément à l'avis des mem[]bres dudit Comité délégués par le commerce, après l'exam[en] de l'affaire en Conseil de l'empire, nous ordonnons ce qui su[it] dans le but de subvenir au service des intérêts ainsi qu'au rem[]boursement du capital de cet emprunt d'après les réglemens [de] l'atermoiement à 37 ans :

« 1° En sus des droits de douane actuellement établis par [le] Tarif, il sera prélevé, sur toutes les marchandises étrangè[res] importées par le port de St.-Pétersbourg, un droit addition[nel] de 1 $\frac{1}{4}$ pour cent du droit d'entrée.

» 2° La perception de ce droit additionnel commencera à pa[r]tir du 1er janvier de l'année 1843, et sera étendue à toutes [les] marchandises d'importation qui, à ladite date, se trouver[ont] déposées dans les magasins de la douane de St.-Pétersbou[rg] sans avoir encore acquitté les droits d'entrée.

» Le Sénat-dirigeant aura soin de prendre les mesures con[ve]nables pour l'exécution du présent. »

— Un rescrit de S. M. l'empereur, du 19-31 août 1827, [a]dressé à l'amiral Schischkoff, alors ministre de l'instructi[on] publique, avait prescrit d'étendre la surveillance de ce minist[è]re à tous les établissemens d'instruction publique, sauf seul[e]ment les écoles militaires et ecclésiastiques, et en conséquen[ce] toutes les écoles israélites de l'empire avaient été placées so[us] l'autorité dudit ministère. Sur le rapport du ministre de l'ins[]truction publique, S. M. l'empereur a rendu, le 22 juin-4 jui[l]let dernier, une décision, portant que la surveillance dudit mi[]nistère sur les écoles et établissemens d'instruction publiq[ue] sous quelque dénomination que ce soit, dans lesquels les Isra[é]lites s'occupent de l'explication de leur loi et de leurs liv[res] sacrés, ou de l'éducation et de l'instruction de la jeunesse, se[ra] organisée sur les bases prescrites pour l'enseignement publ[ic] afin de coopérer aux vues du gouvernement, il sera établi tem[]porairement à St.-Pétersbourg une commission pour l'instru[c]tion des Israélites en Russie, laquelle sera composée de quat[re] rabbins, pris dans chacun des quatre gouvernemens généra[ux] habités par les Israelités, et nommés par le ministère avec [le] consentement préalable des gouverneurs-généraux.

AUTRICHE. — Vienne, 14 août. L'exécution de la réso[]lution prise par S. M., le 19 décembre 1841, relativement à [la] construction des chemins de fer de l'état, a dû, dès l'abord, nécessiter des travaux préparatoires très-difficiles. Ces travau[x]

---

la prolongation de sa grossesse semble annoncer; mais il n'en est rien, il n'en sera rien, je l'espère... » Et, comme elle prononçait ces derniers mots d'une voix altérée, je me permis de lui dire : « Madame, vous semblez prendre à tâche de parler sans cesse des choses qui peuvent vous affecter. La dernière fois que j'eus l'honneur de voir Votre Majesté, elle m'avait paru plus raisonnable.

Je le suis encore, je le suis toujours; mais voulez-vous que moi seule en France, je reste insensible au grand événement qui se prépare? Oh! c'est impossible... Joséphine, moins que toute autre, doit attendre froidement la naissance d'un enfant que le ciel ne lui a pas accordé de mettre au monde, alors qu'elle était épouse de Napoléon. D'ailleurs, lorsque j'ai consenti au divorce, je me suis résignée à en subir toutes les conséquences... Cependant, ajouta-t-elle à voix basse, je n'attendais pas tant de douleurs. — Madame...... — Oh! je souffre bien, mon cher comte, s'écria-t-elle en m'interrompant; dans cet exil impérial auquel il m'a condamnée, avec cette cour qu'il m'impose encore dans ma disgrâce, je ne puis même être à moi. Il faut que j'échappe à mon cœur... oh! tenez, je vous le dis à vous, à qui je ne puis rien cacher, ce qui me désespère, ce qui me tue, ce n'est pas la naissance de cet enfant qui détrône le mien, ce n'est pas la présence de cette femme qui occupe ma place aux Tuileries, c'est son absence à lui, son absence depuis plus de trois mois... depuis plus de trois mois je ne l'ai pas vu!

— Depuis cette époque, en effet, l'empereur a eu tant de choses graves et pressantes. — Mais il pouvait écrire du moins, envoyer quelqu'un.... mais rien.... pas même un signe d'existence. — Les soucis, les embarras du trône lui laissent si peu de temps... — Monsieur le comte, ce matin encore je relisais ses lettres qu'il m'écrivait d'Egypte et d'Italie. Il s'arrachait alors à son armée, à sa gloire, pour s'isoler à écrire à Joséphine. Aujourd'hui, si près de moi, il ne trouve pas quelques heures à me donner quand il sait que je n'existe que de l'instant où je le vois; il ne trouve pas un quart-d'heure pour m'écrire quelques lignes qu'il sait que je lirais tous les jours.... ah! c'est qu'il ne pense plus qu'il y a deux impératrices! l'une sur le trône, l'autre dans l'exil! — Pouvez-vous nommer ainsi cette retraite impériale aux portes de Paris?

— Oh! je l'ai supplié cent fois de me permettre de m'en éloigner, de me retirer dans la province la plus reculée de cet empire qu'il a rendu si vaste; là, du moins, je ne l'attendrais jamais, et c'est si cruel d'attendre! là, je ne saurais pas qu'il existe d'autres soins, qui peuvent le distraire de la pensée de celle qu'en répudiant il nommait encore sa femme... tandis qu'ici, aux portes de Paris, je sais tout ce qui se passe, on me dit tout, on me répète tout.,. Oh! j'ai trop d'intérêt et trop de facilité à tout apprendre pour négliger de savoir.,. Bonaparte est inquiet, malgré la prospérité de son empire; il n'est pas heureux dans son ménage; je le sais,.. il y a peu de temps encore, il disait à un de ses intimes : Marie-Louise est bonne et douce mais ce n'est plus Joséphine, elle ne sait ni embrasser ma situation, ni deviner mes désirs, ni se conformer à mes habitudes; mon intérieur est triste... Eh bien! ces paroles qui auraient dû flatter mon orgueil et exciter en moi une secrète satisfaction, m'ont profondément émue; elles m'ont arraché des larmes, et j'ai écrit sur-le-champ à Bonaparte, je lui ai dit que s'il obtenait de l'Impératrice que nous puissions nous voir de temps en temps, je lui apprendrais ce qui peut lui faire oublier, à lui, les soucis du trône, je lui conseillerais ce qu'elle doit faire pour lui plaire, j'en ferais une Joséphine, enfin... Oh! ne marquez pas ainsi votre étonnement, monsieur le comte, malgré tout ce que vous pouvez croire, j'aurais la force de la voir... Parler du bonheur de Bonaparte, m'en occuper sans cesse, voilà ma vie, tout sentiment se tait devant ce désir — Ce projet est sublime, Madame. — Eh bien! il a déplu à l'Empereur, il n'a pas même daigné répondre à ma lettre. Vous le voyez, monsieur le comte, je suis entièrement oubliée. — Votre Majesté a tort de penser ainsi. L'Empereur a su apprécier, n'en doutez pas, la preuve admirable de dévouement que vous lui avez offerte; mais pour vous en remercier dignement, peut-être le temps lui a-t-il manqué, peut-être a-t-il tenu à venir lui-même vous en témoigner sa reconnaissance : mais les affaires qui l'accablent... — Encore et toujours cette excuse, la seule qu'on puisse trouver. Eh bien! je l'accepte, et cela doit-il me consoler et adoucir ma souffrance! Occupé qu'il est de ses vastes projets, il ne trouve pas un moment à penser à moi, il m'oublie... et que dis-je autre chose, mon Dieu? Les souvenirs de sa gloire passée... l'espoir de celle qu'il attend l'absorbent tout entier. Je veux bien le croire, et moi je suis seule à la Malmaison, sans espoir dans l'avenir, avec un seul souvenir, le divorce. Ah! mon cher comte, je mourrai à la peine; cet abandon me tuera.

Et, comme d'habitude, elle versait des larmes lorsqu'une de ses dames entra et lui annonça que l'Empereur venait d'arriver à la Malmaison, et qu'en ce moment il descendait de cheval. Joséphine poussa un cri de joie et voulut courir au devant de lui, mais réprimant ce premier mouvement, elle resta assise sur son canapé, et rêveuse, attendit l'arrivée de Napoléon. Il ne tarda pas à paraître; lui même me parut très-ému. Il courut à Joséphine, l'embrassa tendrement, et me congédiant d'un geste amical. « Il est inutile de répéter, me dit-il, que nous nous sommes rencontrés à la Malmaison. » Je m'inclinai et sortis entièrement rassuré sur l'issue de cet entretien. La présence de l'empereur apportait du calme à Joséphine pour quelque temps.

De retour à Paris, j'entendis parler vaguement de bruits affligeans qui circulaient sur la santé de l'impératrice. Je courus aux informations et j'appris d'une personne fort à même, par sa position, d'être au courant de tout ce q[ui] se passait, que ces craintes étaient réelles. Marie Louise avait éprouvé dans [la] journée une crise terrible qui avait mis ses jours en danger, et pour la pre[]mière fois les médisances avaient fait pressentir à l'empereur qu'au mome[nt] de la délivrance il aurait à choisir entre la vie de la mère et de l'enfant. A ce[la] il n'avait encore rien répondu et était immédiatement parti pour la Malmaison où nous nous étions trouvés ensemble. Je m'expliquai alors l'agitation q[ue] j'avais remarquée en lui, mais je cherchai en vain à m'expliquer l'opportun[ité] de sa visite à Joséphine.

Le 20 mars, je fus étonné d'être mandé en toute hâte aux Tuileries. Je m[e] rendis sur l'heure et me trouvai au milieu de presque toute la cour réu[nie] dans les grands appartemens. Un silence d'attente et d'effroi régnait dans c[et]te assemblée, et l'on m'apprit que les médecins faisaient subir à Marie-Lou[ise] une opération douloureuse dont on attendait le résulat avec anxiété. On [me] dit aussi les mots prononcés par l'empereur; *Ne pensez qu'à la mère*, et [la] grave circonstance dans laquelle je me trouvais m'empêcha de beau[coup] réfléchir au motif qu'avait eu l'empereur de me faire appeler au palais, [moi] dont aucune charge de cour ne rendait la présence nécessaire. Je me la[issai] aller à des réflexions que je communiquais tout bas à Fontanes, mon voi[sin], qui semblait plus inquiet que moi sur la naissance que nous attendions.

Cette naissance, l'Europe l'attendait aussi, et je voyais réunis dans les vastes salons, les représentans ou les espions de toutes les puissances. La vie de cet enfant ou son sexe pouvaient influer d'une manière très-grave sur les destinées de l'Empire. Ce moment d'attente était solennel. Nous nous communiquions nos espérances et nos craintes. Fontanes paraissait le plus préoccupé de nous tous, et comme l'attente se prolongeait et que je lui manifestais le peu d'espoir qui me restait; quel malheur s'écria-t-il en me serrant le bras, s'il meurt, il faudra refaire mon discours!... Je sus sout de suite à quoi je devais attribuer l'impatience de ce chef du corps législatif que je n'avais certes pas devinée, mais elle ne fut pas de longue durée, car les deux battants s'ouvrirent au même instant, l'Empereur parut et s'écria d'une voix éclatante : *C'est un roi de Rome*!

Mille cris répondirent à ces paroles.

D'abord ce fut de l'enthousiasme, bientôt de la joie, de l'ivresse. On se félicitait mutuellement, on se serrait les mains, on s'embrassait, on entourait l'empereur, on se pressait pour le voir, pour toucher ses habits; les plus rapprochés lui prirent les mains, quelques-uns allèrent jusqu'à se jeter dans ses bras. Napoléon les leur ouvrit avec effusion; des larmes mouillaient ses paupières. Quant à Fontanes, il était fou de bonheur : son discours préparé à l'avance pouvait lui servir.

(*La fin à demain.*)

sont déjà tellement avancés, qu'on peut espérer de les voir entièrement achevés dans la dernière moitié du mois d'août, ou au plus tard dans les premiers jours de septembre. Les travaux de terrassemens dans les deux directions de Prague et de Trieste commencent, de même qu'on continuera successivement tous les travaux nécessaires à l'achèvement des autres chemins. S. M. a décrété, par son ordonnance du 3 août 1842, que le chemin de fer de Prague passerait aussi bien par Olmütz que par Brunn. Ainsi le chemin de fer de Vienne à Prague ira donc qu'une ligne d'ici à Lundenbourg, mais il continuera dans différentes directions jusqu'à Olmütz, et Brunn, d'un côté par Muglitz, Hohenstadt, Landskron et Triebitz, et de l'autre côté par Blansko, Zwittau et Körber, jusqu'à Böhmisch-Trübau. Ces diverses sections se réuniront ici et iront à Prague par une ligne qui passera par Wildenschwert, Pardubitz, Kogitz, Elbeteinitz, Kollin et Poczernitz.

Le chemin de fer du Midi passera par Krieglach, Wartberg, Kapfenberg, Bruck, Bärnegg, Frohnleiten, Feistritz, Graetz et Neudorf. Ces lignes répondent aux divisions commerciales de la monarchie, aux provinces du Nord, du Nord-Est, du Sud-Est et du Sud, et répondent aussi à tous les intérêts du pays envers l'étranger. Quant aux provinces du Nord-Ouest, de l'Ouest et du Sud-Ouest, il y est pourvu par le chemin de fer qui aboutit en Bavière, et celui qui traverse le royaume lombard-vénitien.

(*Observateur Autrichien.*)

CARLSBAD, 10 août. L'arrivée du duc de Bordeaux aux eaux de Tœplitz, au moment même où y est parvenue la nouvelle de la mort du duc d'Orléans, a attiré sur le premier l'attention à un plus haut degré qu'il ne l'eût fixée sans cela. Il se montre tous les jours, soit à pied, soit à cheval, soit en voiture. Le mystère avec lequel le prince a témoigné la part qu'il prenait à la catastrophe du 13 juillet est cause que, aujourd'hui seulement nous apprenons, et par hasard, que le 28 du mois dernier, il a assisté avec sa suite, dans l'église de Tœplitz, à un service qu'il avait commandé, on ne dit pas mais on devine facilement pour qui.

(*Gaz. Univers.* d'Augsb.)

ISCHL, 10 août. LL. AA. II. l'archiduc François et son auguste épouse, ainsi que S. M. la reine de Saxe, qui avait rejoint LL. AA. II. à Gmunden, sont arrivés ici hier dans l'après-midi. On croit que ces augustes personnages resteront à Ischl jusque vers le milieu de septembre.

S. M. la duchesse de Parme est partie pour Vienne, il y a quelques jours, mais elle reviendra bientôt à Ischl, pour y passer encore quelque temps. On dit que S. M. le roi de Saxe arrivera ici dans huit jours. Il paraît certain que le Saint-Père ne visitera pas non plus cette année les bains d'Ischl; on écrit même de Rome qu'il n'en a jamais été question.

(*Gazette de Carlsruhe.*)

PRUSSE. — BERLIN, 18 août. La *Gazette d'Etat* de ce jour publie une longue liste de décorations décernées par S. M. le roi à des officiers et fonctionnaires russes. Le prince Wasilschikoff, général de cavalerie et président du conseil de l'Empire, le prince Alexandre Gallitzin et le comte Essen, général d'infanterie et gouverneur de St.-Pétersbourg ont reçu l'ordre de l'Aigle-Noir. Le comte Kleinmichel, général d'infanterie et adjudant-général, a été décoré de l'ordre de l'Aigle-Rouge, de 1e classe, orné de brillans. Ont ensuite obtenu :

L'ordre de l'Aigle Rouge, de 1re classe, 6 généraux.

L'ordre de l'Aigle-Rouge, de 2e classe, avec l'Etoile en brillans, 8 personnes, la plupart généraux.

L'ordre de l'Aigle-Rouge, de 2e classe, avec l'Etoile, 25 généraux.

L'Etoile de l'ordre de l'Aigle Rouge, de 2e classe, le Dr. Marcus, médecin particulier.

L'ordre de l'Aigle Rouge, de 2e classe, en brillans, 1 général-major.

L'ordre de l'Aigle Rouge, de 2e classe, 16 officiers supérieurs parmi lesquels on remarque le contre-amiral comte Heyden.

L'ordre de l'Aigle Rouge, de 3e classe, 49 officiers de divers grades.

L'ordre de l'Aigle Rouge, de 4e classe, 6 officiers de divers grades.

L'ordre de St.-Jean en brillans, 1 général-major.

L'ordre de St.-Jean, 2 officiers.

— Le roi a décerné l'ordre de l'Aigle Rouge, de 1re classe, au lieutenant-feldmaréchal autrichien et vice-gouverneur de la forteresse de Mayence, comte de Leiningen-Westerbourg.

ITALIE. — ROME, 9 août. La semaine dernière le sacré collège a tenu plusieurs congrégations extraordinaires dans lesquelles on a traité différentes questions, concernant l'état et l'Eglise. L'activité peu commune que le gouvernement déploie en ce moment fait présumer que nous sommes à la veille d'événemens d'une grande importance. On raconte comme un bruit, qui toutefois mérite d'être confirmé, que tous les laïques, employés au secrétariat de l'état, seront nommés à d'autres fonctions et remplacés au secrétariat par des ecclésiastiques.

Don Pompéo, de la famille princière des Gabrielli, a donné sa démission de commandeur de la garde nationale romaine, fonctions qu'il n'exerçait que depuis cette année. On a engagé le prince Orsini de reprendre le commandement-en-chef de cette garde, dont il était investi avant la nomination de don Pompéo.

Dans la nuit d'avant-hier on ressenti sur le mont Albin quelques légères secousses de tremblement de terre.

(*Gaz. Univ.* d'Aaugsb.

SUISSE. — LUCERNE, 10 août. Aujourd'hui, 50e anniversaire de la catastophe qui a ensanglanté le palais des Tuileries, on a célébré dans la chapelle qui se trouve près du monument du Lion, un service funèbre en mémoire des Suisses qui sont morts pour la défense de Louis XVI.

Une circonstance particulière a signalé encore ce 50e anniversaire. Un nommé Buhler, ancien soldat de la garde royale, qui, dans son vieil uniforme, veillait sur le monument et se plaisait à en faire l'explication aux étrangers, a été enseveli aujourd'hui, cinquante ans précisément après les scènes de carnage dont eut lieu à Paris.

NASSAU. — WIESBADE, 13 août. Nous apprenons à l'instant que M. le comte de Giech, ancien président de la régence de la Franconie moyenne en Bavière, vient d'être nommé ministre d'état du duché de Nassau.

Lord Grey, vice-roi d'Irlande, est arrivé ici il y a quelques jours.

Il paraît décidé qu'on bâtira un palais pour S. A. R. Mme la duchesse douairière.

(*Gaz. Uiv.* d'Augsb.)

ANGLETERRE. — LONDRES, 20 août. La nouvelle du voyage de la reine en Ecosse, a causé une vive joie dans cette partie du royaume-uni. S. M. s'embarquera le 29 de ce mois pour l'Ecosse, à bord du yacht *Royal George*, qui sera accompagné de deux vaisseaux de guerre. Il paraît que S. A. R. le prince Albert, et d'autres hauts personnages, nommément le duc de Wellington, seront du voyage. On fait à Edimbourg des préparatifs pour recevoir dignement S. M.

— La *Gazette de Londres* d'hier annonce qu'il a plu à S. M. d'approuver la nomination de M. Chistopher Kreeft, comme consul-général du grand-duc de Mecklenbourg-Schwérin, dans le royaume-uni.

La même feuille porte que S. M. a nommé consul :

A Bayonne, M. Fergus James Graham, Esq. ;

A Maranham, M. Robert Falconer Corbett, Esq. ;

A Galveston, M. William Kennedy, Esq. ;

A l'Ile de Haïti, M. Thomas Ussher, Esq., ayant rempli pendant quelque temps les fonctions de vice-consul de la Grande-Bretagne, au Port-au-Prince.

— La même feuille annonce officiellement que le vice-amiral sir Charles Adam, commandant-en-chef les forces navales britanniques dans l'Amérique du Nord, aux Indes-Occidentales, et dans les mers adjacentes, a déclaré le port de San-Juan de Nicaragua, en état de blocus.

—Les dernières nouvelles reçues des districts manufacturiers, continuent à être généralement d'une nature favorable. Dans le Lancashire, comme dans les autres comtés peuplés de fabriques, l'ordre et la tranquillité commencent peu-à-peu à se rétablir. Il paraît qu'on a eu quelques instans des craintes pour la sûreté du château que possède sir Robert Peel, à Drayton, sous le nom de *Drayton Manor-house*. Le peuple avait l'intention d'y mettre le feu. Des troupes envoyées à temps sur les lieux, ont neutralisé les sinistres projets des incendiaires. Dans les *Potteries* la tranquillité est rétablie au point, qu'on croit que les ouvriers reprendront leurs travaux demain. On pense que dans quelques jours, toute crainte de troubles ultérieurs aura disparu ; mais, pour que la tranquillité puisse être rétablie, il faut avant toute chose que les ouvriers reprennent leurs travaux accoutumés.

Dans quelques jours, dit le *Standard* d'hier, les autorités seront à même de faire une enquête active sur les circonstances qui ont amené et accompagné les désordres, afin d'en prévenir autant que possible le retour. La grande difficulté sera d'atteindre légalement les véritables fauteurs des tristes scènes qui viennent de se passer. Depuis deux jours, ajoute le *Standard*, des tentatives, ont été faites par d'infâmes émeutiers pour opérer un mouvement, à Londres, dans le but avoué de faire diversion en faveur des séditieux dispersés dans les provinces, mais le bon sens du public a fait justice des impuissans efforts de ces artisans de troubles. Plusieurs chefs chartistes ont été arrêtés, entr'autres le nommé Leach. D'autres ont pris la fuite, notamment O'Connor qui a cru prudent de quitter Manchester, et M. Douall, l'ami de M. Tom Duncombe. Des papiers importans ont été saisis chez M. Douall, de même que chez un individu nommé Tear.

— Le *Dublin Evening Mail* annonce que M. O'Connell, aujourd'hui lord-maire de Dublin, renoncera à ce poste pour l'année prochaine. Il paraît que les pacifiques fonctions de magistrat ne vont pas au caractère brouillon du lord-maire. C'est dans l'arène de l'agitation politique qu'il veut de nouveau se lancer.

—La nomination du duc de Wellington aux fonctions de commandant-en-chef de l'armée, en suite de la retraite de lord Hill, est le sujet des divers commentaires de la part des journaux. Voici ce que dit le *Morning Chronicle :*

«Cette nomination est bien peu opportune. La position du duc semblait être fixée, par ses rapports honoraires avec le cabinet, sans les soins et les détails des affaires officielles. Bien qu'il existât une espèce d'anomalie dans une pareille position, les gloires passées du duc, l'éclat de son nom, admettaient généralement de voir le noble vétéran exempt de la responsabilité politique ordinaire, en adjoignant seulement son illustre nom au parti dont il a épousé la cause. L'état affaibli de la santé de lord Hill, n'est qu'un très-misérable prétexte. Beaucoup de gens verront dans la réapparition du duc à la tête de l'armée, une déclaration faite par le cabinet de vouloir être un gouvernement de coërcition. Le langage de S. G., lors de l'agitation qui amena le bill de réforme, n'est pas oublié. On peut s'attendre à un règne de la terreur, non moins cruel que celui de Pitt et de Castlereagh.»

— On lit dans la *Naval and Military Gazette :*

« Le duc de Wellington ne conservera que temporairement le commandement-en-chef de l'armée. Il est question de confier ces fonctions à S. A. R. le prince Albert. Nous ajouterons qu'une pareille nomination causerait une satisfaction générale. Le bruit court que le marquis d'Anglesey sera nommé au commandement de Malte ou à quelqu'autre poste. »

—Le nombre d'émigrans qui, pendant le premier semestre de la présente année ont fait voile de la Clyde, nommément des ports de Glasgow, Greenock et Port-Glasgow, s'élève à 7,707 individus. Ce sont pour la plupart de pauvres ouvriers.

— L'individu qui a été trouvé lundi dernier, au château de Windsor, dans des circonstances très-suspectes et qui a été conduit en prison, à Londres, a subi plusieurs interrogatoires au département de l'intérieur. Il s'appelle Thomas Quested, né à Maidstone. Il est âgé de 40 ans. Cet homme, laboureur de son état, a l'esprit aliéné. Il s'imagine être lord Godolphin d'Arcy, et se livre avec cette idée fixe, à toute sorte d'extravagances. Quested a été mis à l'hospice dit *Bethlehem Hospital*, afin d'y rester enfermé aussi long-temps qu'il plaira à S. M.,

— On lit dans le *Standard* d'avant-hier :

« Nous apprenons que MM. Macalister et Robinson, les agens financiers des Etats-Unis, ont quitté Londres pour se rendre sur le continent. Nous croyons qu'ils trouveront les capitalistes de Paris et d'Amsterdam encore moins disposés, s'il est possible, que ceux de Londres, à accueillir aujourd'hui des propositions pour la conclusion d'un emprunt en faveur des Etats-Unis. »

ESPAGNE. — MADRID, 13 août. Le bruit général est que les Cortès ne doivent pas être rouvertes avant la fin du mois de novembre ; il est difficile cependant que ce retard se concilie avec l'engagement pris par les ministres de faire voter le budget avant le 1er janvier. En attendant la reprise des travaux législatifs, le ministre continue à s'occuper de réformes et d'améliorations administratives. On dit que le ministre de grâce et de justice prépare un certain nombre de lois qui formeraient, pour ainsi dire, un nouveau code civil.

On prétend que, dans une conférence entre le ministre Rodil et quelques sénateurs et députés catalans, le ministre de la guerre a déclaré que le gouvernement avait engagé Zurbano à révoquer quelques ordres trop rigoureux: la réponse de Zurbano, aux dépêches du gouvernement, aurait été que ces ordres étaient simplement pour la forme, mais qu'il n'entendait pas les faire exécuter à la lettre.

Des bandes de voleurs portugais s'étaient emparés du sénateur Saens, et ont exigé 30,000 piastres pour sa rançon. Cet événement donna lieu à l'échange de notes assez énergiques entre les deux gouvernemens, et la menace par le gouvernement espagnol d'envoyer des troupes en Portugal à la poursuite de ces voleurs, si pareille chose se représentait.

La réponse du gouvernement portugais est satisfaisante, il consent à ce que cette poursuite se fasse ainsi, et a donné des ordres en conséquence sur la frontière.

FRANCE. — PARIS, 20 août. — *Chambre des Députés.* — *Fin de la séance du* 18. — M. de Lamartine, en combattant le projet de loi prétend, sans vouloir accuser le ministère, que la Chambre, en adoptant le projet, affaiblirait le pouvoir, et qu'on ne peut lui abandonner les droits les plus sacrés, le droit de la nation. Il ne veut pas qu'on dise, que pour affermir le gouvernement, il faut chasser, des institutions du pays, le dernier vestige du pouvoir électif.

M. le ministre des affaires étrangères : En entrant dans ce débat, je veux en écarter les perspectives de parti, rien de semblable n'y peut aujourd'hui prendre place. Sans doute, la gravité de la question doit nous préoccuper fortement; les difficultés de l'avenir ne doivent pas être une chose indifférente pour nous. A Dieu ne plaise que je dise rien pour chercher à affaiblir le vide que la mort du prince que nous regrettons a laissé parmi nous ! Les meilleures lois ne le remplaceront pas. (Très-bien ! très-bien !)

Le sentiment unanime de douleur qui s'est manifesté dans la nation doit cependant être un sujet de tranquillité et de confiance pour le pouvoir... La monarchie de Juillet a essuyé un grand malheur, mais de ce malheur est sorti pour elle une nouvelle force... Elle a reçu le baptême des larmes, des larmes populaires (Très-bien ! très-bien).

L'avenir est à nous, il nous appartient ; nous devons le régler le sera-t-il sagement? Voilà toute la question.... (Oui! oui!)

Avons-nous le droit de régler cet avenir, de faire la loi qui vous est soumise? On vous a parlé beaucoup de la révolution de 1830. Pourquoi a-t-elle été politiquement accomplie si promptement? Parce qu'elle est entrée immédiatement dans la sphère des pouvoirs réguliers. (Adhésion.) Je n'hésite pas à le dire, la manière prompte dont la révolution de Juillet a été saisie par les pouvoirs réguliers, a fait le salut de la France ! (oui ! oui !)

Eh bien ! aujourd'hui, les pouvoirs qui ont fait une royauté en 1830 n'auraient pas le droit de faire une régence! Je le déclare, messieurs, cela serait contraire à toutes les règles, à toutes les lois du plus simple bon sens.

Si l'on entend dire : il existe ou il doit exister au sein de la société deux pouvoirs ; l'un constitutionnel, l'autre constituant ; l'un ordinaire, l'autre extraordinaire ; l'un pour les jours ouvrables, l'autre pour les jours fériés, cela est une chose absurde pleine de périls, pleine de danger.

Le gouvernement constitutionnel, c'est la souveraineté sociale organisée.... Il n'y a que deux choses: le pouvoir stable, le pouvoir régulier, et le pouvoir révolutionnaire qui n'est qu'un état de transition.

J'ai vu trois pouvoirs constituans: en l'an 8, Napoléon; en 1814, Louis XVIII; en 1830, la Chambre des Députés. Voilà les seuls pouvoirs que je connaisse; hors de là, je n'en reconnais aucun. Qu'on ne me parle pas de registres ouverts d'appel au peuple! Tout cela n'est que simulacre et chimère. (Très-bien ! très-bien !)

Nous sommes maintenant les seuls pouvoirs réguliers, hors de nous tout est usurpation ou révolution... (Vif assentiment.)

De ce côté, tous les doutes tombent donc. Maintenant nous sommes en état de faire la loi. De quoi devons-nous nous préoccuper? D'une seule chose! La loi résout-elle toutes les questions dans l'intérêt du pays? Voilà ce que nous devons nous demander! Et pour ma part, je suis convaincu qu'elle les résout dans l'intérêt du pays.

Examinons cette loi dans ses détails. On dit qu'elle est mauvaise, parce que la régence doit être élective. Eh bien ! je dis, moi, qu'on ne peut aujourd'hui faire autrement que de consacrer la régence de droit ; c'est là suivre l'esprit de la Charte.

Qu'est ce que la royauté ? c'est le pouvoir exécutif. Nous sommes à une époque où ce pouvoir a besoin de force. Eh bien, que feriez-vous, en décrétant la régence élective ? vous diminueriez la force de l'autorité royale au profit d'un pouvoir plus mobile, et c'est ce qui ne doit pas avoir lieu aujourd'hui.

La question de la régence est pour vous un moyen de changer l'équilibre des pouvoirs constitutionnels.... (Non ! non !) Vous ne pouvez aujourd'hui affaiblir la royauté pour augmenter la force d'un pouvoir mobile.

La démocratie veut des lois fortes, immuables, auxquelles elle puisse obéir avec sûreté. Eh bien, on vous demande aujourd'hui de donner aux vices de la démocratie le moyen de pénétrer dans ce pouvoir qui a pour mission de les combattre... (Vive approbation.) Voilà ce qu'on vous demande par la régence élective ; aussi je n'hésite pas à la repousser de toutes mes forces.

J'accepte la régence de droit. Maintenant qui proposez-vous pour régent avec la régence de droit, me demandera-t-on ? Celui qui serait roi si le trône était vacant.... (Profonde sensation.) Cela est dans l'ordre des choses.

Maintenant, vous [illegible] que je traite la question qui a été soulevée par un des [illegible] préopinans? Je le ferai avec sincérité, comme [illegible]. Que disent les lois qui règlent l'état des femmes [illegible] : Les femmes sont vouées à la famille...

Un membre : Il y a des exceptions !

M. Guizot : Oui, il y a eu des exceptions au droit commun ; mais à quelle époque, à quel moment ? Alors que le pouvoir royal avait été poussé à son extrémité.

Maintenant, lorsque cette raison n'existe pas, voulez-vous violer les lois providentielles ? voulez-vous violer les règles du bon sens humain ?.... (Mouvement). Je dis que poser ainsi la question, c'est la résoudre.....

Une voix à gauche : non pas ! non pas !

M. Guizot : On a exprimé des sentimens dignes, nobles, généreux, que je respecte, mais qui ne peuvent nous porter à changer les lois.

Je sais bien qu'il y a eu des régences de femmes, qu'il y en a eu en France. Mais savez-vous où ces régences ont puisé leur source ? dans l'esprit féodal et dans l'esprit de cour. Le pouvoir d'une femme peut exister là où il y a des châteaux et des palais, mais là où il n'y a ni châteaux ni palais, le pouvoir de la femme est impossible.

L'Europe occidentale seule peut être gouvernée par des femmes ; en Espagne, en Portugal, en Angleterre, les femmes peuvent gouverner. Eh bien ! supposez un instant que tous ces pays soient gouvernés par des femmes, et dites-moi s'il y aurait là un gage de sécurité pour l'Europe ?... Il y a des raisons qui répondent assez du contraire et que je n'ai pas besoin de dire. La régence d'une femme n'est pas plus admissible dans le sein de cette Chambre que la régence élective.

Maintenant la loi que nous vous proposons est-elle bonne ? Elle fortifie la dynastie de Juillet ; elle consolide nos institutions ; elle donne une nouvelle puissance à la monarchie constitutionnelle ; enfin, elle atténue, autant qu'il est possible de le faire, les tristes effets de l'affreux malheur que nous déplorons. Je n'ai plus qu'une chose à dire : la loi est une loi d'intérêt général ; que la Chambre la discute donc en faisant abstraction de toutes les questions personnelles, de toutes les questions ministérielles, nous ne lui demandons rien de plus. (Vive approbation.)

M. de Tocqueville soutient que le principe de l'hérédité de la régence n'a été suivi dans aucun pays, parce que, dit-il, c'est un principe qui ne saurait être admis. Il conclut en proposant une transaction qui consisterait à mettre dans la loi, que la régence, par désignation nominale, appartient aux oncles du roi.

La séance est levée.

Séance du 19. — *M. Hippolyte Passy* présente, avec clarté et précision, de graves argumens en faveur du projet de loi. M. Mauguin repousse comme tous les orateurs qui ont parlé après M. Ledru-Rollin, les théories du pouvoir constituant, approuve dans le projet, le système des régences héréditaires, mais se prononce contre l'exclusion des mères et vote pour l'hérédité *paternelle*. M. Berryer, après avoir donné dans un assez long exorde, quelques explications de position, se sépare nettement de ceux des organes de son parti qui invoquent le droit constituant du pays, et combat avec une égale énergie l'exclusion des mères et les régences héréditaires. Enfin M. Villemain, qui répond avec succès à M. Berryer, dans ce qui concerne la légitimité de la révolution de Juillet, n'a pas le même bonheur dans la défense qu'il présente du projet de loi.

Le discours important de la séance, c'est celui de M. Barrot. L'orateur a les mêmes préoccupations que M. de Lamartine ; il soutient que l'introduction du principe de l'hérédité dans la loi affaiblit la monarchie et la dynastie, porte atteinte à l'initiative de la couronne et viole toutes les lois protectrices. Il n'admet pas que la loi de régence puisse enchaîner à tout jamais la volonté du pays, que l'institution d'un régent puisse procéder d'une autre source que de l'élection, et qu'il y ait, pour le pays, un droit permanent en vertu duquel il serait pourvu aux vacances du trône, sous le concours du législateur. Il termine en déclarant que pour sa part, il aurait voté la loi, accepté dans la loi la désignation d'un homme connu du pays, mais que ni lui, ni les amis ne peuvent accepter les règles absolues que l'on veut poser.

Séance du 20. — *M. Thiers* commence par déclarer qu'il est monarchique par conviction et qu'il vient appuyer le gouvernement représentant les vrais intérêts du pays, en combattant le côté gauche de la Chambre. Il défend ensuite le projet dans toutes ses parties et son discours est suivi des applaudissemens de presque toute l'assemblée.

La clôture est demandée de tous côtés. M. le président consulte la Chambre ; la clôture est prononcée à une immense majorité et avant de passer à la discussion des articles, la parole est à M. Dupin rapporteur.

Il reproduit dans un résumé clair et rapide, les principales objections qui ont été faites contre le projet de loi. Il refute celle soulevée par ceux qui prétendent que la Chambre ferait ce qu'elle n'a ni le droit ni le pouvoir de faire. Il combat le système de l'éligibilité d'un régent, parce que ce serait ouvrir la carrière aux factions. Arrivant à l'opinion émise par M. de Lamartine qui s'est présenté dans la lice en preux chevalier avec cette devise, régence et femmes, M. Dupin rappelle avec une ironie incisive l'assertion de l'orateur qui a déclaré que sur 28 régens il y avait eu 23 usurpateurs. Je n'irai point, dit-il, dans les pays étrangers chercher ces usurpations : je lis dans notre histoire et je vois que, dans l'espace de neuf cents ans tous les régens ont fait leur devoir, ont été fidèles à leur serment. Une femme seule, une reine les a trahis.

Le rapporteur rend ici un touchant hommage aux vertus, à la haute intelligence, au caractère éminemment français de S. A. R. Mme la duchesse d'Orléans ; mais s'appuyant des expressions mêmes de M. de Lamartine, il soutient qu'il faut un régent à cheval, un régent armé qui continue l'œuvre de la fondation de notre dynastie.

M. Dupin conclut à l'adoption du projet de loi sans amendement.

La séance continuait au départ du courrier.

— On écrit de Paris, le 19 août :

« Le discours prononcé par M. Guizot dans la séance d'hier est une des plus grandes pages parlementaires dues à l'esprit éminent de cet homme d'état. Jamais il n'avait parlé un langage plus élevé, et dans lequel [illegible] doctrines d'ordre fussent plus fortement appuyées sur les [illegible] de démocratie et de liberté.

» En entendant cette élocution [illegible] si grave et si simple, puis sentant saisis par l'exposé de [illegible] populaires et si franchement nationaux, [illegible] députés se demandaient si c'était bien à ce ministre [illegible] partie de la presse représente comme hostile à l'esprit de notre pays et de notre temps.

» Dans toutes les circonstances graves, M. Guizot n'a eu qu'à se montrer à tous pour répondre aux calomnies. A quelque point de vue qu'on se place pour le juger, on ne peut nier qu'il ne soit un des plus fermes citoyens et des esprits les plus indépendans et les plus vigoureux de notre époque, si pauvre, du reste, en caractères fortement trempés ! »

BELGIQUE. — Bruxelles, 21 août. Dans sa séance du 19, la Chambre des Réprésentans a adopté à l'unanimité, après une courte discussion, le projet de loi tendant à autoriser le gouvernement à prohiber la sortie des pommes de terre. Après ce vote, la Chambre a repris la discussion du projet de loi sur l'instruction primaire. L'article qui met les frais à la charge des communes a été adopté sans difficulté ; mais un débat très-vif et très-animé s'est engagé sur l'article suivant, relatif au traitement des instituteurs M. le ministre de l'intérieur proposait que la loi déterminât un *minimum* et qu'il fût fixé à 200 francs. Ces dispositions ont été tour-à-tour combattues et défendues par divers orateurs et ont fini par être adoptées.

Dans la séance du 20, la Chambre s'est encore occupée exclusivement du projet de loi sur l'instruction primaire ; elle a voté les articles 18 à 27 ; à présent elle est arrivée au titre qui traite des écoles primaires supérieures et des écoles normales. Les questions qui touchent à ces écoles sont très-importantes ; plusieurs amendemens ont déjà été présentés, et l'on suppose que la discussion durera plusieurs jours. Une grande partie de la séance a été absorbée par une discussion générale, dans laquelle on a entendu M. le comte de Mérode combattre le principe de conciliation qui fait la base du projet de loi, pour se prononcer en faveur d'une opinion extrême.

ANNONCES.

MESSAGERIES-JUMELLES-BELGES-FRANÇAISES.

Entreprise Briard-Toulouse et Comp.

SERVICE DIRECT DE BRUXELLES A PARIS,

EN 22 HEURES.

DÉPARTS TOUS LES JOURS PAR LE CONVOI DU CHEMIN DE FER,

à 10 Heures du Matin.

Correspondances avec toute la Belgique, la Hollande et l'Allemagne et avec toute la France.

Principaux Bureaux :

Bruxelles, rue de l'Hôpital N° 17 ; Paris, rue du Bouloy N°s 7 et 9.

S'adresser pour renseignemens dans tous les Bureaux des Messageries de Ve *Briard & Comp.* en Belgique. 4657

Vente Publique de Tableaux.

Laissés par Mr le Baron **van Pabst van Bingerden**, Membre du Conseil d'État, etc.

Mercredi 7 Septembre 1842, à 10 heures du matin, le soussigné a l'intention de vendre publiquement à La Haye, au local, dit *St.-Nicolaas-Gasthuis*, derrière la Boucherie, par devant le Notaire **J. G. van der Haak**, UNE COLLECTION EXQUISE DE TABLEAUX, parmi lesquels il s'en trouvent de fort rares, et de premier mérite, peints par *Philip Wouwerman*, *Rachel Ruysch*, *Bakhuizen*, *van der Velde*, *Zeeman*, *Moucheron* et *Dujardin*, *Verheyden*, *Ruisdaal*, *van Vliet*, *J. van Nieckele*, *de Lorme* et *Palomedes*, *G. Flinck*, *Maas*, *van Gooijen*, *Willarts*, *Breughel*, *Koninck*, etc.

L'exposition publique aura lieu audit local, les 5 et 6 Septembre 1842, depuis 9 heures du matin jusqu'à 3 heures de l'après-dîner. En attendant, il y aura occasion de prendre une inspection à part à dater d'aujourd'hui, jusqu'au 3 Septembre, aux mêmes heures, en payant une rétribution de 25 cents.

Le catalogue se distribuera au prix de 25 cents au local susdit, ainsi qu'à la maison du soussigné, rue dite *Noordeinde* en cette résidence.

La Haye, le 22 Août 1842.

W. G. F. Heymans,
Peintre en Portraits.

4176.

NAVIGATION A VAPEUR DE LA MEUSE.

Les deux Bateaux neufs de la Comp. Française,

Ch. Derosne Cail et Compie.,

Commenceront, Mardi 23 Août, le service direct entre

LIÉGE ET ROTTERDAM.

Les départs auront lieu comme suit :

De Liége pour Rotterdam, tous les mardis et vendredis à 6 heures du matin.
De Rotterdam pour Liége tous les lundis et vendredis à 5 heures du matin.

Prix des Places :

De Liége à Venlo, fl. 4.25 ou fr. 9.00. Secondes places, fl. 2.95 ou fr. 6.25.
De Liége à Rotterdam, fl. 10 ou fr. 21.16. » » fl. 7.00 ou fr. 14.80.

S'adresser pour plus amples renseignemens à Liége : *Hôtel du Lièvre*, sur la Batte, où à l'Administration, Quai St.-Léonard ;

Et à Rotterdam chez M. G. Derkenne fils, Commissionnaire-Expéditeur.
4680

FABRIQUE D'INSTRUMENS

de Mathématiques de MM. Coyen et Staes,

sur le coin du *Boschkant* et *Heerengracht*.

A LA HAYE.

Le sieur Coyen, ingénieur-Mécanicien, arrivé de Paris, a l'honneur d'informer le public qu'il vient d'établir ici une Fabrique d'Instrumens de Mathématiques, dont les produits ont été couronnés à la dernière Exposition de l'Industrie de Bruxelles, et pour lesquels il a reçu une mention honorable. Il fournit des Instrumens à l'Ecole-Militaire et à l'Ecole Centrale du Commerce, de Bruxelles. On trouvera dans son Magasin toutes espèces de Boîtes de Mathématiques et de Compas de fantaisie, dont plusieurs de son invention. Entr'autres des Compas à une pointe pouvant décrire un cercle d'un point sans piquer le papier. Des Compas éleptiques et volutte dit spirale ; un grand nombre de Tire-Lignes imperméables à l'instar de ceux de l'Ecole d'Application de France. Il se charge de toute espèce de réparation, et garantit la ustesse dses Instrumens. 4623.

LEBAUBE,

Restaurateur et Marchand de Comestibles,

Marché-aux-Herbes, à La Haye,

a l'honneur de prévenir le public que son Restaurant continue à être ouvert et à toute heure. On peut s'y procurer à dîner, à tant par couvert ou à la carte. On y trouvera également tous les soirs à souper, ou à collationner. Il entreprend toujours les grands et petits dîners pour la ville, ainsi que tous les mets de la Cuisine française. Ses vins sont de première qualité et à juste prix. 4672.

Articles Indispensables aux Personnes

QUI TIENNENT A LEUR CONFORT PERSONNEL.

AVIS.

La haute réputation dont jouissent universellement les objets ci-après détaillés, a engagé des industriels sans moralité et sans délicatesse à essayer d'imposer à la crédulité du public, des contrefaçons de chaque article, composées d'ingrédiens sans vertu et même pernicieux, espérant s'attirer des acheteurs par l'appât du bas prix.

Pour prévenir de pareilles supercheries, les inventeurs, MM. A. ROWLAND et FILS, n. 20, *Hatton-Garden*, à Londres, ont nommé M. P. W. SACK, rue dite *Schoolstraat*, leur agent à La Haye, pour la vente de leurs articles ; le public peut, en conséquence, être assuré que chez lui on peut se procurer le véritable

ROWLAND'S MACASSAR OIL

pour faciliter la croissance des cheveux, les entretenir et les embellir. Prix 2 fl. 10 c. le flacon.

ROWLAND'S KALIDOR,

renommé pour son efficacité à faire disparaître les éruptions et autres maladies de la peau, l'adoucir et lui donner une blancheur et un éclat extraordinaire. Prix 2 fl. 70 c.

ROWLAND'S ODONTO,

préparation incomparable pour conserver et blanchir les dents et les embellir, ainsi que les gencives. Prix 1 fl. 65 c. la boîte.

S'adresser chez M. P. W. Sack, rue dite *Schoolstraat*, à La Haye.

Cours des Fonds Publics.

Bourse d'Amsterdam du 20 Août.

		Int.	Cours du 19 Août.	Ouvert.	Fermé
Pays-Bas.	Dette active	5	$101\frac{5}{8}$	$101\frac{9}{16}$	$101\frac{5}{8}$
	Dito dito	$2\frac{1}{2}$	$52\frac{11}{16}$	$52\frac{11}{16}$	—
	Billets de chance		—	—	—
	Syndicat.	$4\frac{1}{2}$	—	$94\frac{9}{16}$	94
	Dito	$3\frac{1}{2}$	—	—	—
	Société de Commerce.	$4\frac{1}{2}$	$143\frac{3}{4}$	$143\frac{5}{8}$	143
	Dito nouvelle	$4\frac{1}{2}$	—	—	—
	Emprunt de 1836.	4	—	—	—
	Dito des Indes.	5	$99\frac{7}{8}$	$99\frac{13}{16}$	—
Russie	Oblig. Hope & C. 1798 & 1816.	5	—	$106\frac{3}{4}$	—
	Dito dito 1828 & 1829.	5	—	—	—
	Inscript. au Grand Livre.	6	—	—	—
	Certificats au dito	6	—	—	—
	Dito inscriptions 1831 & 1833	5	—	—	—
	Emprunt de 1840.	4	—	—	—
Espagne	Perp. ém. Amsterdam	5	—	—	—
	Passive.	5	—	—	—
	Dette différée à Paris.		—	—	—
	Deffered		—	—	—
	Ardouin	5	$17\frac{1}{16}$	17	17
Autriche	Obligations Goll. & Comp.	5	—	—	—
	Dito métalliques.	5	—	—	—
	Dito dito.	$2\frac{1}{2}$	—	—	—
Angleterre.	Cons. Ann.	3	—	—	—
France	Inscriptions au Grand-Livre.	3	—	—	—
Pologne	Actions 1836.	*f*	—	—	—
Brésil.	Cons. Ann.	5	—	—	—
Portugal	Obligations à Londres.	3	—	—	—

Bourse de Vienne du 13 Août.

Métalliques.	5	$108\frac{15}{16}$
Dito	4	—
Dito	3	—
Lots de 1834.		690
Actions de la Banque.		—

Bourse d'Anvers du 20 Août.

Métalliques.	5	111	A.
Naples.	5	—	
Ardouins.	6	17	P.
Dette différée, ancien.		—	
Passive	5	—	
Lots de Hesse.		26	A.

Cours après la Bourse ($2\frac{3}{4}$ heures)

Ardouin $16\frac{7}{8}$ .P.

Idem Primes au $\frac{5}{5}$ sept. $17\frac{1}{4}$ dont $\frac{1}{4}$ P.

Bourse de Londres du 19 Août.

Consolidés	3	$91\frac{7}{8}$, 92
Holl. Dette active	$2\frac{1}{2}$	$52\frac{1}{8}$
Dito dito.	5	—
Dito emprunt 1837.	5	—
Espagne.		$21\frac{1}{8}$
Portugal (nouv.)		$33\frac{1}{2}$
Russes.		—

Bourse de Paris du 19 Août.

		Int.	Cours du 18	Ouvert.	Fermé
France	Cinq pour cent.		119 60	119 55	119 50
	Trois pour cent.		78 60	78 60	78 [illegible]
Espagne	Emprunt Ardouin.		$21\frac{3}{8}$	$21\frac{1}{2}$	$21\frac{1}{2}$
	Anc. différé.		—	—	—
	Nouv. dito		—	—	—
	Passive.		—	$3\frac{7}{8}$	—
Naples	Certificats Falconet		—	105 50	—
Pays-Bas.	Dette active.	$2\frac{1}{2}$	—	—	—
Belgique.	Dette active	5	—	$102\frac{3}{4}$	—
	Dito	3	—	—	—
	Banque belge		—	—	—
États-Unis.	Obligations de la Banque		—	—	—
Du 20 Août.			Du 20		
France	Cinq pour cent.		119 50	119 40	[illegible]
	Trois pour cent.		78 55	78 55	[illegible]
Espagne	Emprunt Ardouin		$21\frac{1}{2}$	$21\frac{7}{8}$	[illegible]
	Anc. différée sans.		—	—	[illegible]
	Nouv. dito.		—	—	[illegible]
	Passive.		—	$3\frac{7}{8}$	[illegible]
Naples	Certificats Falconet.		—	105 50	—
Pays-Bas.	Dette actire	$2\frac{1}{2}$	—	$53\frac{1}{4}$	—
Belgique.	Dette active.		—	$102\frac{5}{8}$	$102\frac{3}{4}$
	Dito		—	[illegible]	—
	Banque belge		—	[illegible]	—
États-Unis.	Obligations de la Banque.	35	—	—	—

LA HAYE,

Imprimerie de **Léopold Lœbenberg**, *Assendelftstraat.*

Dépôt-général : chez MM. SCHOONEVELD et FILS, *Beursteeg*, à Amsterdam ; et chez S. VAN REYN SNOECK, *Hoofsteeg* à Rotterdam.